



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**des Vallées de la Brayе
et de l'Anille**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20260428-20260408-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Délibération N°20260408

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Brayе et de l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Valennes, en séance publique sous la Présidence de Madame LELONG Françoise.

Étaient Présents :

Date de convocation
17 avril 2026

Date d'affichage
17 avril 2026

Nombre de conseillers
En exercice 41
Présents 38
Votants 41

Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, CHAUVEAU Pascale, DAVEAU GAULARD Justine, DAVID Isabelle, DESILES Mélanie, DOLEUX Evelyne, DUBOIS Virginie, JUMERT Annie, LANDEMAINE Alexandrine, LELONG Françoise, LEPENNETIER Aude, MERCIER Nadine, NADREAU Olivia, STERBA Éléonora, VALLOIS-PERNAS Martine,
MM. BERNARDET Denis, BRANJONNEAU Thierry, CARON Michel, CORBIN Olivier, FONTAINE Eric, GASCHET Alain, GAULTIER Philippe, GILLET Danick, GRÉMILLON Patrick, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, MASSÉ Nicolas, MORIN Sébastien, NASLE Jérôme, NICOLAÏ Christophe, PIERRE Frantz, POTAGE Jean-Paul, RALUY Hugues, **membres titulaires**, Mme PASQUIER Vanessa, MM. HUGUET Jean-Pierre, ISAMBERT Stéphane, **membres suppléants**.

Étaient excusés :

M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe
M. GAUTHIER Renaud donne pouvoir à Mme CHAUVEAU Pascale
M. GERNOT Philippe donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
Mme DUPONT Isabelle remplacée par sa suppléante Mme PASQUIER Vanessa
M. PARIS Hubert remplacé par son suppléant M. ISAMBERT Stéphane
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre
Représentant de la commune de Cogners, M. LEROY Michel, Président de la délégation spéciale.

Monsieur BRANJONNEAU Thierry est nommé secrétaire de séance.

OBJET : MODALITE DE COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-22 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 mars 2026, portant adoption des statuts de la communauté de Communes des Vallées de la Brayе et de l'Anille ;

Vu la délibération n°20260407 portant sur la définition du nombre de commissions thématiques.

Considérant que le conseil communautaire propose de ne pas compter le Vice-Président de la commission, la Présidente de la CCVBA et les autres Vice-Présidents dans le nombre des membres des commissions.

Considérant que le conseil communautaire propose que les commissions, Voirie, Convention Territoriale Globale (CTG), Chemins de randonnées auront un représentant par commune soit 19 membres.

Considérant que le conseil communautaire propose que les autres commissions soient composées à minima de 6 membres et jusqu'à 12 maximum,

- Une commission ne peut être composée de plus de conseillers municipaux que de conseillers communautaires.
- Le nombre de conseillers municipaux de la même commune ne pourra excéder 2 membres dans la même commission.
- S'il y a trop de représentants pour une commission, le choix sera de favoriser les conseillers communautaires.
- Le Vice-Président de chaque commission aura la possibilité d'inviter à participer aux travaux de sa commission, toute personne qualifiée avec voix consultative.
- Tout membre de la commission « intéressé » (conflit d'intérêt) par un sujet, ne pourra pas prendre part à la discussion sur ce sujet.
- En l'absence de représentant de la commune de Cogners actuellement, la composition des commissions pourra être modifiée à la suite des élections municipales futures.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les modalités de composition des commissions telles qu'exposées ci-dessus, et de leur élargissement aux conseillers municipaux.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,

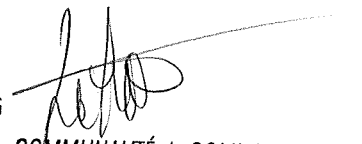
BRANJONNEAU Thierry



Saint Calais, le 28 avril 2026

La Présidente,

Françoise LELONG



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS